

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP ERMONT
421 RUE JEAN RICHEPIN BP 85
95125 ERMONT CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 58 619 543 040
Référence de l'avis : 22 95 4176694 15
Contrat de prélèvement : M3 95 0056666 30
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M395005666630

Numéro de propriétaire : 252 P02504 C

Département d'imposition : 950
VAL-D'OISE

Commune d'imposition : 252
FRANCONVILLE LA GARENNE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 95036

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP ERMONT
421 RUE JEAN RICHEPIN BP 85
95125 ERMONT CEDEX
Tél : 01 30 72 82 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DU VAL D'OISE
CELL FONCIERE DEPARTEMENTALE
2 AVENUE BERNARD HIRSCH
CS 20106
95093 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 30 75 72 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

PENNEC ISABELLE MONIQUE RENEE
50 RUE DE GASCogne
95130 FRANCONVILLE LA GARENNE

Somme à prélever

219,00 €

Montant de vos taxes foncières 955,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 736,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	92,00 €	15 novembre 2022	35,00 €
17 octobre 2022	92,00 €		

Compte bancaire : FR76 3000 3016 570X XXXX XXX7 848

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	95,00 €	15 juin 2023	95,00 €
15 février 2023	95,00 €	17 juillet 2023	95,00 €
15 mars 2023	95,00 €	16 août 2023	95,00 €
17 avril 2023	95,00 €	15 septembre 2023	95,00 €
15 mai 2023	95,00 €	16 octobre 2023	95,00 €

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MB2VJF	PROPRIETAIRE	PENNEC ISABELLE MONIQUE RENEE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	34,28 %	%	%	0,625 %	6,88 %	0,134 %		
	Taux 2022	34,28 %	%	%	0,574 %	7,20 %	0,152 %		
	Adresse	50 RUE DE GASCOGNE							
	Base	2651			2651		2651		
	Cotisation	909			14		4	927	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	879				16		3		
Cotisation 2022	909				14		4	927	
Variation	+3,41 %	%	%	%	-12,50 %	%	+33,33 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021 Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour			4 € 5 €.			Frais de gestion de la fiscalité directe locale			28
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 950 51 021 036 252 252 N R						Montant de votre impôt			955

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.